DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE PROJET ADOLESCENTS « SEJOUR PLOEMEUR » DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D'EZY-SUR-EURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR
8.2 - Aide sociale

GS/PM/FM/VD/CG
N°D2022-114

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *l'arrêté n°2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er janvier 2014,*
Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *le n° 3 de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 Avril 2021 donnant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la Communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale,*
Vu *la convention d'objectifs et de financement pour l'obtention d'une subvention accordée dans le cadre d'un fond d'accompagnement « publics et territoires » en enfance et en jeunesse,*

Considérant qu'afin de répondre à un appel à projet adolescent, l'accueil de loisirs sans hébergement d'Ezy-sur-Eure a mobilisé les adolescents afin qu'ils organisent le séjour 2022 à Ploemeur (56270),
Considérant que le projet réalisé consiste à contribuer à l'épanouissement des adolescents, soutenir leur autonomie, favoriser leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, faciliter la prise d'initiative des jeunes,
Considérant que la caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir souhaite soutenir le projet et accorder une aide financière de 1 500 euros,
Considérant la nécessité de définir par convention avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir les modalités d'intervention et de versement de l'aide au fonctionnement pour le projet adolescents « séjour Ploemeur »,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir pour le projet adolescents « séjour Ploemeur » prévoyant le versement d'une aide financière de 1 500 euros à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221012-D2022-114-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2022
Notification : 12/10/2022

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

ARTICLE 2 : **DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 12 OCT. 2022

Le Président,



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 12 OCT. 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221012-D2022-114-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2022
Notification : 12/10/2022